

Objet:

TR: BE-Alert : Coronavirus - prolongation des mesures jusqu'au 19 avril



Communiqué de Madame la Première Ministre, Sophie Wilmès

Lors du Conseil National de Sécurité (CNS) élargi aux Ministres-présidents de ce vendredi 27 mars, il a été décidé que les mesures prises préalablement seront **prolongées de deux semaines, jusqu'au 19 avril**. Cette décision pourrait être renouvelée de deux semaines, jusqu'au 3 mai. La situation est en tout état de cause évaluée en continu. Des CNS seront convoqués régulièrement pour faire le point sur la situation.

Pour rappel, le détail des mesures est disponible sur le site Internet www.info-coronavirus.be.

Néanmoins, quelques précisions :

- Concernant **l'activité physique en plein air**, l'activité physique et les promenades restent encouragées, toujours dans le respect de la distance sociale pour le temps de l'activité. Les citoyens sont donc en dehors de leur domicile le temps de l'activité uniquement. Il est demandé de rester en mouvement pendant l'activité (pas d'installation dans les parcs, par exemple).
- Les « **lockdown parties** » organisées par quelques citoyens mettent en danger nos grands efforts et sont un problème récurrent qui a des conséquences sanitaires importantes, comme l'actualité nous l'a démontré. Ces fêtes restent bien entendu interdites.
- En ce qui concerne **les écoles**, et particulièrement leur fonctionnement pendant les vacances de Pâques
 - La règle reste la même. La garderie des enfants dans les écoles doit pouvoir être assurée pendant cette période aussi ;
 - Si cela s'avère vraiment impossible, une autre forme de garderie peut être organisée, qui respecte les conditions suivantes :
- Les enfants gardés ensemble jusqu'à présent devront continuer d'être pris en charge ensemble et ne pas être mélangés à d'autres enfants ;
- Les enfants seront de préférence pris en charge par des personnes avec qui ils ont déjà eu des contacts dernièrement.

Comme à chaque fois, les décisions reposent sur les **recommandations des experts scientifiques** fournies un peu plus tôt dans la journée.

Les infractions sont et seront sanctionnées. De plus, nous mettrons en place à court-terme un système de perception immédiate des amendes.

Chacun dispose d'une **responsabilité individuelle et collective** dans le respect de ces décisions qui, on le sait, sont difficiles. L'engagement, l'esprit de solidarité et de responsabilité de chaque Belge doivent être salués. Chacun le sait, ces mesures sont indispensables pour préserver notre santé. **Le travail du personnel soignant** doit aussi être mis en avant. Leur engagement au quotidien est remarquable et l'ensemble des autorités du pays met tout en œuvre pour assurer leur protection. Enfin, l'engagement **de toutes les personnes qui continuent de faire fonctionner le pays** au quotidien est également fondamental. Nous les remercions aussi.

Continuez à prendre soin de vous ; continuez à prendre soin des autres.